

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le neuf juillet deux mille dix-huit, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle du Centre Culturel et de Congrès de Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Fabien GENET, suivant convocation en date du deux juillet deux mille dix-huit affichée le même jour.

Délibération n° 2018-095 – URBANISME PLUI : COMPOSITION DU COMITE DE COORDINATION

Au regard des enjeux actuels et des obligations réglementaires (environnementales notamment), l'échelle intercommunale apparaît comme la plus légitime et pertinente pour concevoir un projet d'aménagement de l'espace cohérent et en phase avec les réalités vécues et les attentes des habitants d'un territoire en termes d'équipement, d'activités et de services.

La fusion au 01 janvier 2017 des Communautés de communes du Charolais, de Digoïn Val de Loire et de Paray-le-Monial, avec extension à la commune nouvelle de Le Rousset Marizy, a permis la création d'un bassin de vie de plus de 40 000 habitants, au cœur du Charolais et organisé de part et d'autre de la RCEA, axe structurant du territoire.

Actuellement, 15 communes de la Communauté de communes disposent d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme – PLU – ou carte communale). 3 autres sont en cours d'élaboration d'un PLU. Les 26 autres communes sont soumises aux dispositions du Règlement National de l'Urbanisme (RNU). Pour elles, la réglementation s'est durcie ces dernières années.

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) global à 44 communes, intermédiaire entre le SCOT et les visions communales actuelles de l'urbanisme, permet d'avoir une réflexion plus large et plus cohérente de l'organisation de l'espace que celle résultant de l'addition des documents existants au niveau communal.

Le PLUI concerne la totalité des communes membres de l'EPCI, qui se dote, avec cet outil, d'un document unique de planification, prenant en compte les enjeux d'aujourd'hui à l'échelle qu'il convient (habitat, équipements, services, activités, environnement, déplacements, énergie, ...). En outre, l'outil PLUI comprend notamment un zonage réglementaire définissant les règles applicables en matière d'utilisation et d'occupation des sols.

Réaliser un PLUI est un engagement fort pour imaginer collectivement l'aménagement et l'organisation du territoire du Grand Charolais, en concertation avec les 44 communes membres.

Par délibération n° 2018-063 du 04 juin 2018, le Conseil communautaire a affirmé la composition du comité de coordination, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation des membres, suite aux propositions formulées par les communes.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-063 du 04 juin 2018 portant sur les modalités de collaboration avec les communes,

Vu l'avis favorable du Conseil des Maires du 28 mai 2018,

Vu l'avis du Bureau Exécutif en date du 28 juin 2018,

Vu l'avis favorable du Conseil des Maires du 02 juillet 2018,

Après interventions de Noël PALLOT et du Président Fabien GENET,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,
après avoir décidé de ne pas recourir au scrutin secret et après avoir constaté qu'une seule
candidature était déposée pour chaque poste à pourvoir, à l'unanimité,

DECIDE

- ↳ d'approuver la composition du comité de coordination suivant le tableau présenté ci-dessous :

Territoire	Titulaire	Suppléant
CCLGC	Noël PALLOT (Baron / CCC / PLU)	Patrick BOUILLON (Lugny / CCC / carte communale)
Ville PLM	Jean-Marc NESME	Gilles PERRETTE
Ville Charolles	Pierre BERTHIER	Jean Charles BLANCHARD
Ville Digoin	David BEME	Bernard LAUGERE
Palinges	Robert KLEINGAERTNER	Nicolas LORTON
St Bonnet de Joux	Maurice ROUGELET	Patrick PAGES
Communes	Coulanges (RNU) - Daniel MELIN	Molinet – Annie-France MONDELIN
	Saint Agnan (RNU) – Marie-France MAUNY	Les Guerreaux (RNU) – Michel PELLIER
	Poisson (RNU) – Gérard BODET (RNU)	Hautefond (RNU) – Dominique NUGUE
	Volesvres (RNU) – Jean Noël DUCRET	Versaugues (RNU) – Louis ACCARY
	Marcilly la Gueurce (RNU) – François FORET	Fontenay (RNU) – Hubert BURTIN
	Vitry en Charolais – Daniel THERVILLE	Saint Leger les Paray - Gilles GUERIN

- ↳ d'autoriser le Président, ou son représentant à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 75 Secrétariat de séance assuré par : Frédéric COUTO
Membres présents à la séance : 63 Votants : 68

Titulaires présents :

Président : Fabien GENET

Vice-présidents : André ACCARY, Noël PALLOT, Elisabeth PONSOT, , Magali DUCROISSET, Jean PIRET, Gérald GORDAT, Bernard LAUGERE, Régis LAURENT, Gilles PERRETTE, Michel LASSOT, Patrick BOUILLON, Eric BRAZ, Jacky COMTE, Bernard JAILLOT.

Délégués communautaires : Louis ACCARY, Philomène BACCOT, Yves BAYON, David BEME, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Annie BOISSARD, Sylvianne BONNOT, Georges BORDAT, Eric BRUN, Chantal CHAPPUIS, André COTTIN, Frédéric COUTO, Jean-Bernard DESCHAMPS, Pascal DESCREUX, Martine DESPLANS, Pierre DUCERF, Paul DUMONTET, Paul FAROUZE, Nicole GEORGES, Gilles GUERIN, Joël GUYOT DE CAILA, Robert KLEINGAERTNER, Arnaud LABAUNE, Gérard LALLEMENT, Christian LAROCHE, Jean-Baptiste LEFORT, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Anne-Marie MAGNY, Daniel MELIN, Annie-France MONDELIN, Michel PELLIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, André RIBOULIN, Florence TERRIER, Daniel THERVILLE, Amélie THURIN, Michel TRAVELY.

Suppléants présents : Gérard AUPOIL, Jean-Michel ROSSAT, Christian QUELIN, Régis GAUTHERON, Daniel PACAUD, Patrice MAILLY, Maurice ROUGELET, Florence DE CHANAY.

Délégués ayant donné pouvoir : Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Lolita RODRIGUEZ à Nicole GEORGES, Danielle BAUDIN à Paul DUMONTET, Denise MEHU à Annie BOISSARD, Catherine CLERGUE à Florence TERRIER.

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) : Hubert BURTIN, François JOLI, Laurence ROUVET, Daniel GORDAT, Chewki MARHEZ, Joël LAMBOEUF, Jean-Marc NESME.

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 09 juillet 2018
Pour extrait conforme


Le Président
Fabien GENET




Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/07/2018